RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.1346 du 12/11/2024

OBJET: ABROGATION - DELEGATION POUR MME DUPUY A COMPTER DE NOVEMBRE 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18;

VU la délibération n° 2023.10.2.187 en date du 17 octobre 2023 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.3.188 en date du 17 octobre 2023 fixant le nombre des Adjoints au Maire à 12 :

VU la délibération n° 2023.10.4.189 en date du 17 octobre 2023 portant élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Maire ;

VU le Tableau fixant l'ordre des conseillers municipaux ;

VU la demande de l'intéressée formulée devant le Maire;

CONSIDERANT que par un arrêté n° 2023.1253 en date du 26 octobre 2023, Madame Marie-Liesse DUPUY, Conseillère municipale, a été chargée, sous ma surveillance et ma responsabilité, d'une délégation de fonctions et de signature aux Services à la Population et à Mairie Plus ;

CONSIDERANT que Madame Marie-Liesse DUPUY, Conseillère municipale, a exprimé le souhait de cesser l'exercice des fonctions qui lui ont été ainsi déléguées ;

CONSIDERANT que pour l'intérêt du service et la bonne marche de l'administration communale, il convient de répondre favorablement à sa demande.

- ARRETE -

Article 1. – L'arrêté n° 2023.1253 du 26 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Liesse DUPUY, Conseillère municipale, est abrogé.

<u>Article 2</u> – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, affiché en Mairie, publié au recueil des actes administratifs de la commune ainsi que sur le site Internet de la Ville.

<u>Article 3</u> – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 4</u> – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,

Hôtel de ville – 77011 Melun cedex Tél. : 01 64 52 33 03 – Télécopie : 01 60 56 07 23

- Madame le Procureur de la République,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20241001-181337-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Publication:

Fait à Melun, le 12/11/2024

Le Maire,

Kadir MEBAREK,